

*Article 31 du Règlement***LE CANCER DU SEIN**

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, cette année seulement, on diagnostiquera près de 16 000 nouveaux cas de cancer du sein, et 5 200 femmes mourront de cette maladie au Canada.

Nous ne pouvons pas minimiser le problème. Le cancer du sein représente aujourd'hui une crise aux proportions épidémiques, et pourtant il est encore largement méconnu.

D'après le Laboratoire de lutte contre la maladie, le financement de la recherche sur le cancer du sein est gravement insuffisant; en fait, le Conseil de recherches médicales ne dépense qu'un million par année, sur un budget de recherche de 182 millions de dollars, pour combattre une maladie qui frappe une femme sur neuf. Le Programme national de recherche et développement en matière de santé y consacre la somme énorme de 40 000 \$.

Je suppose que ces chiffres sont exacts, car lorsque j'ai contacté Santé et Bien-être social pour les faire confirmer, les responsables n'ont pas voulu me communiquer les chiffres bien qu'ils les eussent en leur possession. Pourquoi cela? Parce que le directeur du service devait en autoriser la divulgation.

Se pourrait-il que le gouvernement ait été trop embarrassé de nous dire la vérité? Il est temps de reconnaître l'ampleur du problème et d'y allouer les fonds nécessaires.

Si le gouvernement peut trouver 20 millions de dollars pour des campagnes publicitaires, il peut certainement faire davantage pour combattre le cancer du sein. Si l'égalité pour les femmes nous tient vraiment à coeur, il faudrait logiquement commencer par assurer une égalité fondamentale en matière de santé et de bien-être à tous nos citoyens.

* * *

[Français]

LE RACISME

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, considérant que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec consacre le droit à toute personne à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée notamment sur la race, la couleur, la religion ou l'origine ethnique;

Considérant que la région de Sorel, au même titre que l'ensemble du territoire québécois, se veut une terre d'accueil pour toutes les personnes qui désirent s'y établir;

Considérant que la population de Richelieu condamne la diffusion de la propagande haineuse, toute forme de violence ou de discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la religion ou l'origine ethnique;

Considérant que la population de la région de Sorel, tout comme celle du Québec, aspire à vivre dans une société harmonieuse ou toutes et tous ont des chances égales de vivre, d'évoluer et de travailler;

Je dénonce, à titre de député fédéral de Richelieu, comme plusieurs organismes de mon comté, tout rassemblement à caractère discriminatoire raciste encourageant la haine, la violence sur les territoires de la région de Sorel.

* * *

[Traduction]

L'UTILISATION DE TISSUS ET D'ORGANES HUMAINS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, la Commission de réforme du droit du Canada a publié hier un rapport intitulé *Prélèvement et utilisation de tissus et d'organes humains*. Ce document formule plusieurs recommandations importantes sur cet aspect vital de la pratique médicale. La commission propose notamment que les organes et les tissus utilisés pour des transplantations ou dans les travaux de recherche soient donnés et non pas achetés.

À mon sens, il s'agit d'une excellente recommandation, et j'invite le gouvernement à y donner suite. Elle repose non seulement sur l'argumentation morale fondée sur le respect des vivants et des morts, mais aussi sur de solides raisons d'ordre pratique.

Le Canada peut s'enorgueillir d'un excellent bilan pour ce qui est des dons de sang. Nous n'achetons pas le sang, et ceux qui donnent de leur sang le font strictement par altruisme. Aux États-Unis, les services de santé sont forcés de payer certains produits sanguins, ce qui a fait apparaître un marché où des gens qui savent pertinemment que leur sang est impropre à la transfusion peuvent vendre de leur sang pour obtenir des avantages personnels et où certains font des dons au détriment de leur propre santé.

La même chose vaut pour les organes et les tissus. Les personnes qui donnent des organes ou des tissus doivent le faire pour préserver ou protéger la vie humaine. J'appuie la proposition de la commission, qui demande à ce que l'achat ou la vente de corps, d'organes et d'autres tissus humains non régénératifs devienne une infraction au Code criminel.